

## Plan d'action et synthèse à propos de la veille légale et réglementaire :

### Précisions sur l'objet des actions de formation à la création d'entreprise éligibles au CPF

Dans une note commune, la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, France compétences et la Caisse des dépôts apportent des précisions sur l'éligibilité au compte personnel de formation (CPF) des actions de formation à la création ou la reprise d'entreprise

Par Delphine Fabian - Le 12 mai 2022.

<https://www.centre-inffo.fr/site-droit-formation/actualites-droit/precisions-sur-lobjet-des-actions-de-formation-a-la-creation-dentreprise-eligibles-au-cpf>

### Obligation d'adaptation : rappel sur la charge de la preuve

Dans la droite ligne de sa jurisprudence antérieure (voir notre actualité du 19 août 2021), la Cour de cassation rappelle, dans un arrêt du 15 juin 2022, que c'est à l'employeur de rapporter la preuve qu'il a respecté son obligation d'adaptation au poste de travail. Par Valérie Michelet - Le 09 août 2022.

<https://www.centre-inffo.fr/site-droit-formation/obligation-dadaptation-rappel-sur-la-charge-de-la-preuve>

Plusieurs décisions de justice récentes rappellent les employeurs à leur responsabilité concernant les attestations de formation : contenu, remise ... Les enseignements à retenir. Par Valérie Michelet - Le 24 août 2022.

<https://www.centre-inffo.fr/site-droit-formation/actualites-droit/attestation-de-formation-quelle-responsabilite-de-lemployeur>

France compétences aménage les priorités de prise en charge des financements alloués aux projets de transition professionnelle engagés au titre du compte personnel de formation Par Nathalie Blanpain - Le 12 octobre 2022.

<https://www.centre-inffo.fr/site-droit-formation/priorites-de-prise-en-charge-des-cpf-de-transition>

Les juges de la chambre commerciale de la Cour de cassation ont, dans une décision du 2 mars 2022, qualifié de contrat d'adhésion, la relation contractuelle liant un organisme de formation à une entreprise cliente (Cass. com., 2 mars 2022, n° pourvoi 21-10.343). Par Valérie Michelet - Le 31 octobre 2022.

<https://www.centre-inffo.fr/site-droit-formation/la-vente-dune-prestation-de-formation-professionnelle-sous-le-regard-du-juge-un-contrat-dadhesion>

**CPF : le gouvernement officialise son projet de reste à charge**  
Un amendement du gouvernement au projet de budget 2023 instaure le principe d'un ticket modérateur pour tout achat via son compte personnel de formation (CPF). Il ouvre la voie à une prise en charge par l'employeur de cette participation, tandis que les chômeurs en seront exemptés.

Par **[Alain Ruello](#)**

Publié le 11 déc. 2022 à 15:34

<https://www.lesechos.fr/economie-france/social/cpf-le-gouvernement-officialise-son-projet-de-reste-a-charge-1888063>

### **Informations importantes 2022 :**

- Vigilance quant aux règles d'éligibilité des actions de formations éligibles au CPF (notamment les formations conduisant à la création ou reprise d'entreprise)
- Rappel sur la nécessité et l'obligation de former son personnel pour toutes les entreprises de manière à proposer une adaptation au poste de travail concerné et fournir la preuve de la réalisation de l'action de formation
- Une participation financière sur le CPF serait prévue de manière à pouvoir le mobiliser pour une formation (à suivre)
- L'importance d'avoir un contrat/convention de formation clair et détaillé incluant les mentions obligatoires de manière à protéger le consommateur ainsi que le centre de formation.